



## Fraise Candy 15 mg - Le Pod Liquide

Version: 1

Date de version: 07/10/2024

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

# Fiche de Données de Sécurité

section

1

## Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Fraise Candy 15 mg - Le Pod Liquide.  
UFI : 15P3-JJV5-600T-JRYQ

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Liquide aromatisé pour recharge de cigarette électronique.  
Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom : SUNNY SMOKER.  
Rue : 91 avenue Jean-Baptiste Clément.  
Code postal/Ville : 92100 Boulogne-Billancourt.  
Pays : France:  
Téléphone : +33 (0)1 83 81 40 70.  
Email : Reglementation@sunnysmoker.fr.

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France :  
33 (0)1 45 42 59 59.



## section 2 Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

|      |                         |                                                                                 |
|------|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| H301 | Acute Tox. 3 ORAL       | Toxique en cas d'ingestion.                                                     |
| H310 | Acute Tox. 2 DERMAL     | Mortel par contact cutané.                                                      |
| H332 | Acute Tox. 4 INHALATION | Nocif par inhalation.                                                           |
| H412 | Aquatic Chronic 3       | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes de danger



##### Mention d'avertissement

Danger

##### Mentions de danger

|      |                                                                                 |
|------|---------------------------------------------------------------------------------|
| H301 | Toxique en cas d'ingestion.                                                     |
| H310 | Mortel par contact cutané.                                                      |
| H332 | Nocif par inhalation.                                                           |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |

#### Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208 Contient ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate. Peut produire une réaction allergique.

#### Mises en garde

|      |                                                                                        |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| P101 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| P102 | Tenir hors de portée des enfants.                                                      |

#### Mises en garde - Prévention

|      |                                                              |
|------|--------------------------------------------------------------|
| P262 | Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. |
| P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.      |

#### Mises en garde - Réponse

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

#### Mises en garde - Élimination

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale applicable.

#### Contient

Nicotine lactate, 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide

### 2.3 Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.



## Fraise Candy 15 mg - Le Pod Liquide

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

### section 3 Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH:

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

| Substance                             |            | Concentration (%) | Limites de concentration spécifiques | Classification |                                                                                    |
|---------------------------------------|------------|-------------------|--------------------------------------|----------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Nicotine lactate                      |            |                   |                                      |                |                                                                                    |
| N°CAS                                 | 15197-02-1 | C= 3.069%         |                                      | H300           | Mortel en cas d'ingestion.                                                         |
| N°EC                                  | 828-493-5  |                   |                                      | H310           | Mortel par contact cutané.                                                         |
| N°IDX                                 |            |                   |                                      | H330           | Mortel par inhalation.                                                             |
|                                       |            |                   |                                      | H411           | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide |            |                   |                                      |                |                                                                                    |
| N°CAS                                 | 51115-67-4 | C= 1.006%         |                                      | H302           | Nocif en cas d'ingestion                                                           |
| N°EC                                  | 256-974-4  |                   |                                      |                |                                                                                    |
| N°IDX                                 |            |                   |                                      |                |                                                                                    |
| ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate      |            |                   |                                      |                |                                                                                    |
| N°CAS                                 | 77-83-8    | C< 0.16%          |                                      | H317           | Peut provoquer une allergie cutanée.                                               |
| N°EC                                  | 201-061-8  |                   |                                      | H411           | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| N°IDX                                 |            |                   |                                      |                |                                                                                    |

#### 3.3 Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

### section 4 Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

##### Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Transporter la victime hors de la zone de danger.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.



### En cas d'inhalation :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Fournir de l'air frais.

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Si la victime est inconsciente, mais respire normalement, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin.

Pas de réanimation bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un masque Ambu ou un respirateur.

Si la respiration est irrégulière ou interrompue, pratiquer la respiration artificielle.

Après l'inhalation de vapeurs, les premiers signes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard, veiller à toujours consulter un médecin.

### Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

### En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

### En cas d'ingestion :

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### Protection des sauveteurs :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

# section 5 Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1 Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Sable.

### Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.



### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

### 5.4 Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

section

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

Aucune mesure spéciale pour l'environnement n'est nécessaire.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Couvrir les canalisations.

Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.

Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.

Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

Ventiler la zone concernée.

Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

### 6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Élimination des déchets : voir la section 13.



Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

### 6.5 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## section 7 Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

#### Mesures de protection :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).  
Permettre seulement l'accès au personnel autorisé.  
Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.  
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.  
Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.  
Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.  
Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.  
Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.  
Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.  
Retirer les vêtements souillés ou contaminés.  
Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.  
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.  
Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Garder sous clef.  
Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.  
Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.

#### Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.



## Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à une limite d'exposition professionnelle.

#### Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

#### Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

#### Remarque :

Pas de données disponibles

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés :

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire nécessaire.

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



#### Protection des yeux et du visage

##### : Protection oculaire appropriée :

Aucune donnée disponible.

Porter un équipement de protection oculaire.

##### Protections oculaires recommandées :

Écran facial de protection.

#### Protection de la peau

##### : Protection des mains :

##### Type de gants appropriés :

Aucune donnée disponible.

Porter des gants de protection.

##### Matériau approprié :

NBR (caoutchouc nitrile).

##### Mesures de protection des mains supplémentaires :

Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.

N'utiliser les gants qu'une seule fois.

##### Remarque :

Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés.

La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.

Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants.



## Fraise Candy 15 mg - Le Pod Liquide

### Protection respiratoire

Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.

#### Protection du corps :

##### Vêtement de protection approprié :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Blouse de laboratoire.

Chaussures de sécurité résistant aux produits chimiques.

#### Protection respiratoire nécessaire :

Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

#### Appareil de protection respiratoire :

Aucune donnée disponible.

Porter une protection respiratoire.

#### Remarque :

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

## 8.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# section 9 Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                           |                              |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Etat physique                                                             | : Liquide                    |
| Couleur                                                                   | : Divers                     |
| Odeur                                                                     | : Pas de données disponibles |
| Seuil olfactif                                                            | : Pas de données disponibles |
| pH                                                                        | : 4 - 6                      |
| Point de fusion/point de congélation                                      | : Pas de données disponibles |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                     | : Pas de données disponibles |
| Point d'éclair                                                            | : 86°C                       |
| Taux d'évaporation                                                        | : Pas de données disponibles |
| Inflammabilité                                                            | : Pas de données disponibles |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | : Pas de données disponibles |
| Pression de vapeur                                                        | : Pas de données disponibles |
| Densité de vapeur                                                         | : Pas de données disponibles |
| Densité relative                                                          | : Pas de données disponibles |



## Fraise Candy 15 mg - Le Pod Liquide

|                                                   |                              |
|---------------------------------------------------|------------------------------|
| Solubilité(s)                                     | : Pas de données disponibles |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | : Pas de données disponibles |
| Température d'auto-inflammabilité                 | : Pas de données disponibles |
| Température de décomposition                      | : Pas de données disponibles |
| Viscosité dynamique                               | : Pas de données disponibles |
| Viscosité cinématique                             | : Pas de données disponibles |
| Propriétés comburantes                            | : Pas de données disponibles |
| Propriétés comburantes                            | : Pas de données disponibles |
| Solubilité dans d'autres solvants                 | : Pas de données disponibles |
| Log Kow                                           | : Pas de données disponibles |
| Caractéristiques des particules                   | : Pas de données disponibles |

### 9.2 Autres informations de sécurité

Pas de données disponibles

## section 10 Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

### 10.7 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## section 11 Informations toxicologiques



### 11.1 Toxicité orale aiguë

Le produit n'est pas classé.

Le produit est classé Acute Tox. 3\_ORAL selon le règlement de référence.

Toxique en cas d'ingestion.

ATE "Fraise Candy 15 mg - Le Pod Liquide" = 162.3872220742694 mg/kg.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

##### • 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Especie : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 425 de l'OCDE (Toxicité aiguë par voie orale: procédure ascendante et descendante)

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité    |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50:     | =         | 490    | mg/kg bw |

Conclusion : Effet indésirable observé

### 11.2 Toxicité aiguë par voie cutanée

Le produit n'est pas classé.

Le produit est classé Acute Tox. 2\_DERMAL selon le règlement de référence.

Mortel par contact cutané.

ATE "Fraise Candy 15 mg - Le Pod Liquide" = 162.91951775822744 mg/kg.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

##### • ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate (CAS: 77-83-8) :

Especie : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : OCDE Ligne directrice 402 (toxicité aiguë par voie cutanée)

Durée d'exposition/valeur : 24

Durée d'exposition/unité : h

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité    |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50:     | ≥         | 2000   | mg/kg bw |

Conclusion : Pas de données disponibles

### 11.3 Toxicité aiguë par inhalation

Le produit n'est pas classé.

Le produit est classé Acute Tox. 4\_INHALATION selon le règlement de référence.

Nocif par inhalation.

ATE "Fraise Candy 15 mg - Le Pod Liquide" = 16.291951775822742 mg/kg.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

Pas de données disponibles



### 11.4 Corrosion/irritation cutanée

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

##### • 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Type de test : in vivo  
Espece : lapin  
Sexe : Aucune donnée  
Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)  
Durée d'exposition/valeur : 72  
Durée d'exposition/unité : h

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
|-----------|-------|------------|---------------|

Conclusion : La substance est considérée comme non irritante pour la peau.

##### • ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate (CAS: 77-83-8) :

Type de test : in vitro  
Espece : other: reconstituted human epidermis model  
Sexe : Aucune donnée  
Directives : OECD Guideline 429  
Durée d'exposition/valeur : 15  
Durée d'exposition/unité : min

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
|-----------|-------|------------|---------------|

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (irritation)

### 11.5 Lésions oculaires graves/irritation

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

##### • 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Type de test : in vivo  
Espece : lapin  
Sexe : Aucune donnée  
Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)  
Type de méthode : Aucune donnée  
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
|-----------|-------|------------|---------------|

Conclusion : effet indésirable non observé

##### • ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate (CAS: 77-83-8) :

Type de test : in vivo  
Espece : lapin  
Sexe : Femelle  
Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)



## Fraise Candy 15 mg - Le Pod Liquide

Type de méthode : Test de Draize  
Concentration : 0,1 mL

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
|           |       |            |               |

Conclusion : Aucun effet indésirable observé ( irritation )

### 11.6 Sensibilisation de la peau

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

##### • 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Espece : Cochon d'Inde  
Sexe : Aucune donnée  
Directives : Ligne directrice 406 de l'OCDE (de Sensibilisation de la peau)  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles  
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
|           |        |       |

Conclusion : pas d'effet d'irritation observé

##### • ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate (CAS: 77-83-8) :

Espece : Pas de données disponibles  
Sexe : mâle femelle  
Directives : other: Magnusson B, Kligman AM (1970) Allergic contact dermatitis in the guinea pig: Identification of contact allergens. CC Thomas, Springfield, IL  
Durée d'exposition/valeur : 24  
Durée d'exposition/unité : h  
Concentration : 100%

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
|           |        |       |

Conclusion : Effet indésirable observé

### 11.7 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

Pas de données disponibles

### 11.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle)

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

Pas de données disponibles



### 11.9 Cancérogénicité

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

Pas de données disponibles

### 11.10 Toxicité pour la reproduction

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

##### • ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate (CAS: 77-83-8) :

|                           |   |                                                                                                            |
|---------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type de test              | : | Clinique                                                                                                   |
| Especie                   | : | Rat                                                                                                        |
| Sexe                      | : | mâle femelle                                                                                               |
| Directives                | : | Ligne directrice 421 de l'OCDE (Test de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement) |
| Voie d'administration     | : | Cutanée                                                                                                    |
| Durée d'exposition/valeur | : | 6                                                                                                          |
| Durée d'exposition/unité  | : | h                                                                                                          |
| Concentration             | : | 0, 33.33, 100, 333.33 mg/mL.                                                                               |

| Paramètre | Resultats/Sexe | Opérateur | Valeur | Unité                        |
|-----------|----------------|-----------|--------|------------------------------|
| NOEL      | mâle femelle   | >         | 1000   | mg/kg de poids corporel/jour |

|                           |   |                                                                                                                              |
|---------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conclusion                | : | Toxicity to reproduction                                                                                                     |
| Type de test              | : | in vivo                                                                                                                      |
| Especie                   | : | Rat                                                                                                                          |
| Sexe                      | : | Femelle                                                                                                                      |
| Directives                | : | OECD Guidelines for Testing of Chemicals No. 421 "Reproduction/Developmental Toxicity Screening Test" (adopted 27 July 1995) |
| Voie d'administration     | : | Cutanée                                                                                                                      |
| Durée d'exposition/valeur | : | 6                                                                                                                            |
| Durée d'exposition/unité  | : | h                                                                                                                            |
| Concentration             | : | 0, 33.33, 100, 333.33 mg/mL.                                                                                                 |

| Paramètre | Resultats/Sexe | Opérateur | Valeur | Unité                        |
|-----------|----------------|-----------|--------|------------------------------|
| NOEL      | Femelle        | =         | 1000   | mg/kg de poids corporel/jour |

Conclusion : Toxicité pour le développement

### 11.11 Mutagénicité des cellules germinales

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

##### • ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate (CAS: 77-83-8) :

Type de test : Mutation génétique



## Fraise Candy 15 mg - Le Pod Liquide

Espece : Souris  
Sexe : mâle femelle  
Directives : other: Schmid W (1976) The micronucleus test for cytogenetic analysis. In Chemical Mutagens. Edited by Hollaender A. Vol. 4. p 31. Plenum Press, New York.  
Type de méthode : Test du micronoyau  
Voie d'administration : orale: gavage  
Durée d'exposition/valeur : 30  
Durée d'exposition/unité : h  
Concentration : 1856 mg/kg bw

| Paramètre | Resultats/Sexe | Cytotoxicité/Toxicité | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|----------------|-----------------------|-----------|--------|-------|
|           |                |                       |           |        |       |

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (génotoxique)

### 11.12 Sensibilisation des voies respiratoires

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

Pas de données disponibles

### 11.13 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## section 12 Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

##### Toxicité aquatique court terme :

##### • 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Animaux/Catégorie : Crustacés  
Espece : Daphnie magna  
Durée du test : 48  
Unité : h  
Directives : OCDE 202

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50:     | >100   | mg/L  |

Remarques : Pas de données disponibles  
Animaux/Catégorie : algues ou cyanobactéries  
Espece : Pas de données disponibles  
Durée du test : 72



## Fraise Candy 15 mg - Le Pod Liquide

Unité : h  
Directives : OCDE 201

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50:     | 100    | mg/L  |

Remarques : Pas de données disponibles

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

##### Biodégradation :

##### • 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Inoculum : Boues activées  
Directives : OCDE 301B/ISO 9439/CEE 92/69/V, C.4-C  
Durée du test : 28  
Unité : journées

| Paramètre | Taux de dégradation | Unité |
|-----------|---------------------|-------|
| CE50      | 14,7                | mg/L  |

Remarques : Pas de données disponibles

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

Pas de données disponibles

### 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

Pas de données disponibles

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

### 12.8 Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles



## section 13 Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination des produits/emballages :

##### Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

##### Options de traitement des déchets :

##### Élimination appropriée/Produit :

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

##### Élimination appropriée/Emballage :

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

##### Remarque :

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

### 13.2 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## section 14 Informations relatives au transport

|      |                                                | Transport terrestre (ADR/RID) :                                                     | Transport fluvial (ADN) :                                                           | Transport maritime (IMDG) :                                                           | Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR) :                                                 |
|------|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| 14.1 | Numéro ONU :                                   | 2810                                                                                | 2810                                                                                | 2810                                                                                  | 2810                                                                                  |
| 14.2 | Désignation officielle de transport de l'ONU : | TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S.                                                       | TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S.                                                       | TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S.                                                         | TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S.                                                         |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport :        |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |                                                                                       |
|      | Classe ou division :                           | 6,1                                                                                 | 6,1                                                                                 | 6,1                                                                                   | 6,1                                                                                   |
|      | Étiquette (s) de danger :                      |  |  |  |  |



|      |                      |    |    |    |    |
|------|----------------------|----|----|----|----|
| 14.4 | Groupe d'emballage : | II | II | II | II |
|------|----------------------|----|----|----|----|

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non réglementé.

### 14.8 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## section 15 Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

**Législation européenne :**

**Autres réglementations (UE) :**

**La directive 2012/18/UE sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Seveso III-directive] :**

"Toxicité aiguë catégorie 2, pour l'une au moins des voies d'exposition 2. Substances et mélanges liquides. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : a) Supérieure ou égale à 10 t.....A b) Supérieure ou égale à 1 t, mais inférieure à 10 t.....D Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 50 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t".

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

### 15.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## section 16 Autres informations



### 16.1 Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

### 16.2 Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

### 16.3 Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

### 16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

### 16.5 Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

|      |                         |                                                                                    |
|------|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| H300 | Acute Tox. 2 ORAL       | Mortel en cas d'ingestion.                                                         |
| H301 | Acute Tox. 3 ORAL       | Toxique en cas d'ingestion.                                                        |
| H302 | Acute Tox. 4 ORAL       | Nocif en cas d'ingestion                                                           |
| H310 | Acute Tox. 2 DERMAL     | Mortel par contact cutané.                                                         |
| H317 | Skin Sens. 1B           | Peut provoquer une allergie cutanée.                                               |
| H330 | Acute Tox. 2 INHALATION | Mortel par inhalation.                                                             |
| H332 | Acute Tox. 4 INHALATION | Nocif par inhalation.                                                              |
| H411 | Aquatic Chronic 2       | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Aquatic Chronic 3       | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme    |

### 16.6 Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 16.7 Informations complémentaires

Date de création : 07/10/2024

Date de version : 07/10/2024

Date d'impression : 07/10/2024



## Fraise Candy 15 mg - Le Pod Liquide

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.

